LE COMITE D'ÉDUCATION A LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ

CESC

C'est quoi?

1 élève de chaque niveau siège au CESC. C'est le comité qui définit le programme des actions d'information et de prévention qui seront proposées aux élèves dans l'année.

C'est pour qui?

Tous les élèves peuvent se présenter.

Quand ont lieu les élections?

Les élèves intéressés doivent se présenter auprès du CPE qui désignera en juin les représentants de chaque niveau.

Quand se réunit-il?

1 fois en avant la Toussaint et 1 fois en juin en fin de journée.

Qu'est-ce qu'il fait?

• Il prévoit les actions de prévention proposées aux élèves : Sécurité routière, harcèlement, égalité homme-femme, alcool et drogues, dangers d'internet, sexualité,